



A 20h00, M. Christian Clément, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg (n° 48 du 29 novembre 2019), dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

L'assemblée est fréquentée par **82 membres**, dénombrés par *M. Nicolas Barras (Lossy)*, *Mme Christine Jordan (La Corbaz)*, *M. Laurent Meyer (Cormagens)* et *M. Cyrill Renz*, nommés scrutateurs.

Excusés : M. Claude Brohy (Lossy), Mme Sottas Chantal (Lossy)

Auditeurs libres : 2

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. *Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2019*
2. *Budget 2020*
 - 2.1. *Modification des coefficients de l'impôt communal :*
 - *impôt personnes physiques 79.0 cts, revenu et fortune*
 - Rapport et préavis de la commission financière*
 - Approbation*
 - 2.2. *Fonctionnement*
 - Rapport et préavis de la commission financière*
 - Approbation*
 - 2.3. *Investissements*
 - 2.3.1 *Investissement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment scolaire*
 - Rapport et préavis de la commission financière*
 - Approbation*
 - 2.3.2 *Crédit d'étude pour la mise en séparatif du centre du village de Cormagens*
 - Rapport et préavis de la commission financière*
 - Approbation*
3. *Planification financière 2019-2023*
4. *Divers*

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2019

Ce procès-verbal n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal.

Aucune question n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 mai 2019 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
82	0	0

2. Budget 2020

M. le Syndic informe l'assemblée que les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'ils étaient également à disposition à l'administration communale.

2.1. Modification des coefficients de l'impôt communal

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, qui explique au moyen d'une projection, la modification des coefficients de l'impôt communal.

Les bons comptes de ces dernières années ainsi qu'une analyse détaillée de l'évolution financière de notre commune par la société BDO (spécialiste financier) pour les prochaines années ont incité le conseil communal à étudier une diminution d'impôt. Le budget de fonctionnement 2020 a été établi **sur la base d'une baisse du taux d'impôt à 79% au lieu de 84%** pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques ainsi que sur l'impôt à la source. Cette diminution de 5 cts reste modérée et prudente, en tenant compte des investissements futurs. En cas de refus par l'assemblée communale de la baisse d'impôt, le taux d'impôt restera inchangé à 84%.

Le Syndic remercie M. Mauron pour ses explications et donne la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter la modification des coefficients de l'impôt communal.

La modification des coefficients de l'impôt communal est soumise au vote de l'assemblée **qui l'adopte à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
82	0	0

2.2. Budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, qui présente au moyen d'une projection les différents postes du budget de fonctionnement.

Il informe l'assemblée que le budget de fonctionnement 2020 laisse apparaître **un excédent de charges de CHF 38'187.-**

Le léger déficit sur le budget de fonctionnement 2020 s'explique principalement par une dépense unique de CHF 56'000.00 pour le passage à un nouveau système informatique dans le cadre du nouveau plan comptable MCH2.

M. le Syndic remercie M. Mauron pour sa présentation et cède la parole à l'assemblée.

M. Alain Riedo (Cormagens) demande si la commune dispose de réserves suffisantes dans l'éventualité où divers travaux urgents devraient intervenir.

M. Frédéric Mauron explique que la commune dispose effectivement de réserves. Toutefois, celles-ci ne peuvent être utilisées que pour le compte qui lui est attribué. Elles ne peuvent pas servir à financer n'importe quels travaux.

M. Jean-Pierre Stahlin (Cormagens) demande si le montant concernant la réforme fiscale des entreprises sera attribué à la commune chaque année.

M. Frédéric Mauron lui répond que le montant est donné par le Service cantonal des contributions chaque année, mais qu'il va probablement différer d'une année à l'autre.

Aucune autre question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui procède et la lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2020, tel qu'il a été présenté.

Le budget de fonctionnement 2020 est soumis au vote de l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
82	0	0

2.3. Budget des investissements

2.3.1 Investissement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment scolaire

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable de l'énergie, pour la présentation de cet investissement.

But de la dépense

Pour promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables, le Conseil communal souhaite utiliser le toit de la nouvelle école de Lossy, qui est idéalement orienté, afin de poser des panneaux photovoltaïques.

Le 2/3 de la surface du toit permettra de produire l'électricité nécessaire pour alimenter la nouvelle école, l'ancienne école et le bâtiment communal. L'électricité produite par le 1/3 du toit restant sera injectée directement dans le réseau. Cette installation permettra de réduire la facture d'électricité et même de vendre une partie de la production.

Cet investissement est subventionné à hauteur de CHF 16'000.00.

Plan de financement

Coût total du projet : **CHF 90'000.00**

Financement de la dépense :

→ Subventions : **CHF 16'000.00**

→ Liquidité courante : **CHF 74'000.00**

Financement total : **CHF 90'000.00**

Durée et montant annuel des charges financières

→ Durée : **7 ans**

→ Amortissement 15 % : **CHF 12'857.00**

→ Intérêts annuels (fonds propres) : **CHF 0.00**

Total des charges financières : **CHF 12'857.00**

M. le Syndic remercie M. Mauron pour ses explications et donne la parole à l'assemblée.

M. Roch Chatton (La Corbaz) dit que les explications données ne reflète pas la réalité et que la commune ne tirera aucun avantage financier au niveau de la revente d'énergie. Il a procédé à la pose de panneaux sur son bâtiment et sais de quoi il parle. Il n'a bénéficié d'aucun avantage.

M. Nicolas Barras (Lossy) dit que la commune a certainement demandé plusieurs devis comparatifs. Par expérience, il souhaite que la commune soit vigilante par rapport au fournisseur choisi et qu'elle porte un intérêt particulier au niveau de la qualité du produit.

M. Jean-Pierre Stahlien (Cormagens) précise que certaines entreprises louent des surfaces de toit et que cela pourrait être une alternative plus avantageuse pour la commune.

M. Frédéric Mauron dit que cette possibilité a été écartée par la commune, suite aux informations apportées par les sociétés qui ont adressé une offre à la commune. La surface n'est pas assez grande pour que ce soit intéressant d'un point de vue financier.

Aucune autre question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

L'investissement de CHF 90'000.- relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment scolaire est soumis à l'approbation de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
75	3	4

2.3.2 Crédit d'étude pour la mise en séparatif du centre du village de Cormagens

La parole est donnée à M. Denis Schwab, conseiller communal responsable des eaux, pour la présentation de cet investissement.

But de la dépense

Notre commune a subi une évolution du réseau d'évacuation des eaux au cours des dernières années. Suite à la mise à jour le 18.05.2016 du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), effectuée par le bureau CSD ingénieurs, il se trouve qu'une grande partie du réseau communal est déjà en séparatif.

Il reste cependant encore quelques zones qui doivent faire l'objet d'une mise en conformité. Suite à la toute prochaine réalisation de la phase 2 du nouveau lotissement au centre du village de Cormagens (construction de plusieurs immeubles par la famille Kilchenmann), la commune se doit de respecter son PGEE et de réaliser ainsi un réseau conforme aux normes en vigueur dans ce secteur, de manière à pouvoir recueillir les eaux de l'ensemble des futurs ménages de ce quartier.

Plan de financement

Coût total du crédit d'étude	:	CHF 23'100.00
Financement de la dépense :		
➔ liquidité courante	:	<u>CHF 23'100.00</u>
Financement total	:	CHF 23'100.00

Durée et montant annuel des charges financières

➔ Durée	:	7 ans
➔ Amortissement 15 %	:	CHF 3'300.00
➔ Intérêts annuels (fonds propres)	:	<u>CHF 0.00</u>
Total des charges financières	:	CHF 3'300.00

M. le Syndic remercie M. Schwab pour ses explications et donne la parole à l'assemblée.

M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens), dit que le vieux Cormagens a déjà été mis en séparatif et que l'investissement prévu n'est destiné finalement qu'aux niveaux immeubles qui compteront plus de 42 ménages. A la base, les installations actuelles ont été réalisées pour 12 ménages. On se demande comment elles pourront accueillir maintenant les eaux de plus de 60 ménages. Par ailleurs, les bâtiments seront probablement construits avant l'installation des nouveaux collecteurs. Les conduites actuelles accueilleront les eaux de ces futurs logements. Il ne voit pas pourquoi la commune doit investir pour de nouveaux collecteurs alors que l'ensemble des propriétés de Cormagens sont déjà en mode séparatif. Il regrette aussi, selon une information figurant dans le bulletin communal, que la commune ait décidé d'attendre que les immeubles de la famille Kilchenmann soient construits pour réaménager le sentier le long de la route communale de Pensier.

M. Denis Schwab explique que l'investissement permettra de mettre des collecteurs d'une dimension plus grande. En aucun cas la commune ne remet en doute le fait que l'ensemble des propriétaires de Cormagens soit déjà en mode séparatif. Si le crédit d'étude est accepté par l'assemblée, alors les travaux pourraient débiter rapidement, une fois l'investissement voté lors de l'assemblée du mois de mai 2020.

M. le Syndic précise que cette étude est nécessaire pour savoir si les conduites actuelles peuvent effectivement recevoir les eaux de ces nouveaux immeubles et si elles sont encore en bon état. Le canton a émis un préavis favorable à la demande de permis de construire, estimant que les conduites actuelles peuvent recevoir les eaux de l'ensemble des futurs ménages. Il rappelle qu'on ne parle pas des conduites privées, mais bien de la mise en conformité des collecteurs communaux. La commune doit aussi se conformer au PGEE.

M. Roch Chatton (La Corbaz) demande si la construction des immeubles pourra quand même débiter, si l'assemblée communale n'accepte pas le crédit.

M. le Syndic rappelle une nouvelle fois que le canton a estimé que le réseau pouvait supporter les eaux de ces nouveaux ménages, raison pour laquelle un préavis favorable a été délivré. En aucun cas la commune ne peut stopper des travaux qui ont été validés par la Préfecture. Cette étude est nécessaire pour avoir une idée de l'état du réseau communal. L'investissement sera soumis à l'assemblée communale. S'il est accepté, une bonne partie de ces travaux pourra être réglée au moyen de la réserve attribuée aux eaux usées.

M. Alain Riedo (Cormagens) demande s'il ne faudrait pas attendre que les collecteurs soient posés avant que la construction des immeubles puisse débiter.

M. Philippe Esseiva (Lossy) rappelle que la commune a l'obligation de mettre un équipement de base à disposition des propriétaires, qui soit conforme à la législation en vigueur, à savoir en mode séparatif. Le canton ne tolère plus les systèmes unitaires. Il précise également que c'est la Préfecture qui délivre le permis de construire et non la commune. Cette étude est indispensable pour se mettre en conformité.

M. Jean-Pierre Stahlin (Cormagens) pense qu'il aurait été plus judicieux de faire l'étude avant de délivrer un préavis positif à la construction de ces immeubles, d'autant plus qu'on ne sait pas encore combien de bâtiments il pourrait se construire dans ce quartier. Est-ce que la commune ne pourrait pas stopper les travaux finalement ?

M. le Syndic répond qu'on ne peut pas stopper des travaux alors qu'un permis de construire a été délivré par la Préfecture et obtenu l'aval également des services cantonaux.

M. Nicolas Barras (Lossy) tient à faire savoir que les services de l'état sont responsables de cette situation. Jamais il n'aurait dû donner l'autorisation avant que cette problématique soit réglée. Malheureusement, la commune ne peut rien faire, le permis de construire a été délivré.

Aucune autre question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

L'investissement de CHF 23'100.- relatif à la mise en séparatif du centre du village de Cormagens est soumis à l'approbation de l'assemblée, **qui l'adopte**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
68	2	12

Récapitulation du budget des investissements

M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, explique au moyen d'une projection, les différents postes du compte des investissements qui présente, quant à lui, **un excédent de charges de CHF 86'600.-**. Divers investissements ou participations votés par des assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures et de l'avancement des travaux.

3. Planification financière 2019-2023

M. Frédéric Mauron, responsable des finances, explique au moyen d'une projection, la planification financière 2019-2023. Elle tient compte uniquement des chiffres connus à ce jour. Il précise que la commune a fait appel aux services de la société BDO, spécialisée dans les finances. L'évolution de la marge nette d'autofinancement démontre que la commune peut assumer les futurs investissements.

4. Divers

Plan général d'évacuation des eaux usées PGEE

M. Schwab explique que le PGEE communal (plan d'évacuation des eaux), mis à jour le 18 mai 2016, oblige la commune à respecter les exigences de la nouvelle loi sur les eaux. Depuis 2008, des améliorations au niveau du réseau d'évacuation des eaux ont été réalisées sur le territoire communal. Actuellement, deux secteurs sur quatre sont complètement assainis en système séparatif, il s'agit des secteurs de la Corbaz et de Formangueires. Pour les secteurs de Lossy et de Cormagens, des zones subsistent encore en système unitaire, ce qui représente environ 12% du réseau.

Les propriétés concernées devront obligatoirement procéder à une mise en conformité de leurs installations, de manière à répondre à la législation en vigueur.

Ces travaux ne sont pas anodins. La collaboration avec un bureau d'ingénieurs est nécessaire pour mener à bien l'exécution, dont les coûts sont entièrement à la charge des propriétaires.

Le Conseil communal va s'atteler à cette tâche dès l'année 2020. Aussi, il invite d'ores et déjà les personnes qui se savent encore en unitaire à prendre contact avec notre conseiller communal en charge des eaux, M. Denis Schwab, de sorte à pouvoir échanger sur la situation et voir ce qu'il est possible d'envisager dans un délai raisonnable.

M. Schwab dit qu'il espère avoir une bonne collaboration avec les citoyens, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un souhait émanant du Conseil communal mais bien d'une obligation légale de mise en conformité.

M. le Syndic informe que la commune adressera un courrier aux propriétaires afin d'obtenir des précisions sur leur mode d'évacuation des eaux. Il sera demandé également à chacun de joindre un plan des canalisations de manière à pouvoir mettre à jour le cadastre souterrain de la commune (SIT).

M. Jean-Claude Barras (Lossy) dit qu'une étude a déjà été faite il y a plusieurs années et qu'il lui semble qu'une bonne partie des propriétés soit déjà en mode séparatif. Il faut relativiser.

M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens) tient à dire que toutes les maisons de Cormagens sont en mode séparatif depuis 1990. Il ne comprend pas trop cette démarche pour le centre du village de Cormagens.

M. Schwab dit que la commune se base sur le rapport et les plans du bureau d'ingénieurs qui avait été mandaté pour mettre sur pied le PGEE communal. Elle va approfondir les choses de manière à vérifier que les données en sa possession soient bien correctes. C'est pourquoi ce courrier sera adressé à une partie de la population.

Fuite d'hydrocarbures à Givisiez – état de la situation

L'Organe cantonale de conduite (OCC) a été mis sur pied afin de gérer les conséquences de l'importante fuite d'hydrocarbures qui a eu lieu le 13 novembre sur le site TPF à Givisiez, considérée comme événement majeur. Ce dispositif permet une coordination optimale des services de l'Etat et des communes riveraines, avec un appui intercantonal. Des moyens importants ont été mis en œuvre pour contenir les hydrocarbures et dépolluer les zones impactées. Il n'y a pas de danger pour la population. Les impacts sur la faune et la flore sont en l'état limités, l'évaluation des conséquences à long terme est en cours. Le Ministère public a ouvert une procédure pénale.

Dispositif en place

Un poste de commandement et engagement (PCE) dirigé par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) coordonne les engagements des Sapeurs-Pompiers, de la Protection civile, des experts des Services de l'environnement, des forêts et de la nature et de la

Police cantonale. Le PCE travaille aussi en étroite collaboration avec les TPF et les communes riveraines.

Implication pour la santé humaine

Il n'y a aucun risque pour la population. Les réseaux d'eau communaux de la zone Belfaux, La Sonnaz et Pensier ne sont pas impactés. Aucune source ou nappe publique n'est en aval de la pollution, il n'y a donc aucun risque de contamination.

Implication sur la faune et la nature

Les impacts directs sur la faune sont limités : cinq canards et un poisson ont péri. Durant les opérations, plusieurs centaines de poissons ont été extraits et remis en eau claire en aval du secteur touché. L'analyse de l'impact à long terme sur les fonds et les berges est en cours. La renaturation du ruisseau du Tiguellet prendra plusieurs mois. Grâce aux barrages flottants, le ruisseau de La Sonnaz a été très peu touché, le lac de Schiffenen est préservé.

Situation actuelle

La pollution est contenue, nos ruisseaux sont protégés et le lac de Schiffenen également. Durant le courant du mois de janvier 2020, devrait commencer la renaturation des domaines touchés par la pollution du diesel, principalement le bac de rétention de la zone industrielle de Givisiez. La fin des travaux sera annoncé par le biais de notre site internet.

Parc éolien – Les collines de La Sonnaz

M. Roch Chatton (La Corbaz) dit avoir été étonné de voir une information insérée dans le bulletin communal au sujet des éoliennes alors qu'aucune information n'a encore été communiquée à la population.

M. le Syndic lui répond qu'un groupement de citoyens de la commune de La Sonnaz s'est formé pour s'opposer au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Ils ont souhaité insérer une information dans le bulletin communal qui était déjà en impression, raison pour laquelle cette feuille a été jointe à l'intérieur du bulletin. Ce projet d'éoliennes fait partie du plan directeur cantonal et la commune n'a pas eu un mot à dire à ce sujet.

Le Conseil communal est totalement opposé à ce projet et remercie d'ores et déjà ce groupement pour son engagement.

Pour le moment, la commune n'a participé qu'à une seule séance d'information en présence des Conseils communaux concernés par ce projet de parc éolien.

Chaque citoyen a le droit d'exprimer son avis et si un groupement souhaite soutenir le projet, alors il aura tout loisir également de faire paraître une information sur le bulletin communal.

M. Claude Zingg (Lossy) dit qu'il fait partie du groupement qui a été constitué pour s'opposer à la Société Greenwatt qui souhaite implanter 9 éoliennes de 207 mètres sur les Collines de la Sonnaz, Belfaux, Misery-Courtion et Courtepin. Ce projet est soutenu par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et figure sur la plan directeur cantonal, en passe d'être approuvé par la Confédération. Ces éoliennes sont gigantesques. Les habitations les plus proches subiraient indéniablement des nuisances. Le bruit de ces éoliennes (107 décibels) équivaldrait à 9 discothèques. Le but premier de cette association est d'informer la population sur les conséquences d'un parc éolien sur le territoire communal. La population vit actuellement dans un cadre agréable, propice aux promenades. Il est important de préserver ce lieu, nos forêts et la faune également. Un site internet a été créé pour ceux et celles qui souhaitent obtenir plus d'informations ou intégrer l'association.

M. Jean-Claude Barras (Lossy) dit qu'il faut également savoir que le Conseil communal a un certain pouvoir sur l'implantation de ce parc éolien. Dans un premier temps, le plan d'aménagement local (PAL) de la commune devrait être modifié en conséquence. Si cette modification est refusée, alors le sujet sera clôt et s'il dit oui alors les citoyens pourront toujours déposer un référendum. Il est important aussi de connaître l'avis des autres communes concernées par ce projet. Si elles acceptent ? Qu'est-ce qui se passerait ? Si les autres communes venaient à accepter ce projet, alors la Confédération pourrait balayer cette association. De ce fait, il est important de ne pas se consacrer uniquement à ce qui se passe sur notre territoire mais de voir également avec les communes voisines quelles sont leurs intentions et voir comment les choses évoluent. Il faut savoir qu'au début, aucun projet n'était prévu sur la plaine, mais uniquement en montagne. Ce projet fait suite à la demande de deux députés. De ce fait, une étude a été faite par le canton et 7 sites ont été proposés et figurent aujourd'hui sur le plan directeur cantonal. Il appartient aussi à la Société Greenwatt de démontrer que ces éoliennes ont un rendement, sinon il n'y a aucun intérêt effectivement à implanter ce genre d'éléments sur notre commune. Il s'agit d'un dossier complexe et il comprend les craintes de la population, mais il ne faut pas non plus clouer au pilori le Groupe E qui a été mandaté par le canton et qui se doit de présenter un projet.

M. Olivier Bays (Lossy) dit qu'il habite à proximité du site retenu et qu'il se sent particulièrement concerné par le sujet. Il tient à préciser que les éoliennes, en raison de leur implantation dans la forêt, ne pourront absolument pas être inférieures à 207 mètres, ne serait-ce que pour des raisons techniques. Il faut savoir aussi que les propriétaires des terrains concernés n'ont pas encore été abordés et que pour sa part, la Bourgeoisie de la Ville a d'ores et déjà fait savoir qu'elle ne donnerait pas son accord

Il est important que la population fasse savoir maintenant qu'elle est opposée à ce projet, parce que s'il voit le jour, personne n'aura aucune chance de défendre ses intérêts au Tribunal Fédéral. On sait que les éoliennes ont des conséquences néfastes pour la santé et on ne veut pas de ça pour nos enfants, il faut les préserver. Le site n'est pas sujet à des vents réguliers durant l'année et il ne peut pas accepter qu'on mette en avant les subventions pour justifier l'implantation de ce parc éolien.

M. Claude Zingg (Lossy) dit qu'une séance d'information aura lieu le 10 mars 2020 et il invite vivement la population à y participer. Un expert sera présent pour parler de la problématique des éoliennes.

M. Jean-Claude Barras (Lossy) rappelle encore une fois que le Conseil communal a le pouvoir de dire non. S'il est intervenu ce soir ce n'est pas pour faire changer les avis, mais bien d'apporter à la population toutes les informations sur la procédure pour ce genre d'implantation et sur le mandat qui a été confié à la Société Greenwatt.

Route communale du Vallon – La Corbaz

M. Blaise Rey (La Corbaz) dit qu'il s'inquiète de la circulation à la route du Vallon et constate que les véhicules respectent de moins en moins la limitation. Il estime que les infrastructures ne sont pas adaptées pour un 50 km/h (route trop étroite en certains endroits). Pour des raisons de sécurité, il souhaiterait que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre ce tronçon en zone 30, puisqu'il ne dispose d'aucun trottoir actuellement.

M. le Syndic dit qu'il prend bonne note de sa requête et que le Conseil communal étudiera ce point pour revenir au mois de mai 2020 avec un crédit d'étude pour le réaménagement de cette route.

Finances

M. Nicolas Barras (Lossy) souhaiterait revenir sur le détournement d'argent auquel doit faire face actuellement la commune de Belfaux. Même s'il pense que le personnel en place au sein de la commune de La Sonnaz n'est pas malveillant, il se demande si toutes les dispositions sont prises pour éviter qu'une telle catastrophe ne se produise.

M. le Syndic lui répond que la Fiduciaire vérifie chaque année les comptes en profondeur et il assure que la comptabilité de la commune est tenue de manière correcte.

Chiens en laisse

M. Bernard Morel (Lossy) souhaiterait savoir si une loi exige que les chiens soient tenus en laisse.

M. le Syndic dit qu'il existe un règlement communal qui dicte certaines règles concernant les chiens. Dans les quartiers résidentiels ou certains établissements, les chiens ne peuvent pas se promener en liberté par exemple. Pour ce qui est des promenades en forêt, les chiens ont l'obligation d'être attachés du 1^{er} avril au 15 juillet de chaque année, en raison de mises bas des mammifères. Durant cette période, le garde-chasse est en droit de tirer sur un chien qui s'attaquerait à la faune sauvage.

M. Olivier Bays (Lossy) dit que le propriétaire du chien doit savoir maîtriser son animal. En cas de problème, la responsabilité du propriétaire est engagée.

Vélos électriques

La commune octroie, à partir du 1^{er} janvier 2020, une subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Etant donné que les termes concernant l'octroi de cette subvention portent à confusion, la chose va être clarifiée par le Conseil communal et l'information publiée sur le site internet de la commune. La population a tout loisir également de se renseigner auprès du bureau communal.

Route communale de Pensier – sentier piétonnier

M. Laurent Meyer (Cormagens) ne comprend pas pourquoi la commune a décidé d'attendre la réalisation des nouveaux immeubles du lotissement de la famille Kilchenmann pour procéder au réaménagement du sentier à Cormagens. Il demande s'il peut avoir accès aux informations en lien avec le crédit d'étude que l'assemblée communale avait attribué au bureau d'ingénieurs AF Toscano, pour voir ce qui a été projeté ?

M. Grangdirard dit qu'il n'y a rien de secret dans ce document et qu'il peut être consulté en tout temps. Si le Conseil communal a fait ce choix, c'est que cette route est protégée (classée catégorie IVS II). Cet élément implique énormément de restrictions au niveau de l'aménagement de cette route et il faut revoir le projet initialement prévu. On ne peut absolument pas toucher à la configuration du terrain, limitant ainsi énormément les possibilités d'aménagement. Le bureau d'ingénieurs est à l'ouvrage, mais les discussions avec le service des biens culturels s'avèrent compliquées.

Le nouveau projet nécessiterait des emprises de terrains conséquentes et il est nécessaire d'avoir l'accord préalable des propriétaires concernés. En cas de refus, une procédure d'expropriation pourrait être engagée. Il faut faire les choses correctement et ça prend malheureusement un peu de temps.

Fenêtre de l'Avent

La famille Roland et Marie-Claire Python organisent une fenêtre de l'Avent le vendredi 20 décembre 2019, dès 18h30, Rte de la Faye 1 à Formangueries. Cette information étant parvenue tardivement, elle n'a malheureusement pas pu être insérée dans le bulletin communal.

Plus aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic clôt l'assemblée.

Il en profite pour souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et il invite l'assemblée à prendre part au verre de l'amitié offert par la commune.

Le Syndic :

Christian Clément

La Secrétaire :

Monica Zurkinden